



## CONSEIL SYNDICAL DU 6 AVRIL 2018

2018.008 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – ADOPTION

Nombre de conseillers  
en exercice : 24 sièges

Suffrages :  
20 présents dont  
Suppléants : 2  
Absents : 6  
Procuration : 0  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Etaient présents :

**ACCM :** Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant)

**CCVBA :** Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION

**TPA :** Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant)

Etaient également présents Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Madame Alice ROGGIERO (suppléante), Monsieur Jack SAUTEL (suppléant), Monsieur René FONTES(suppléant)

### Etaient excusés :

**ACCM :** Madame Nora MEBAREK, Monsieur Mohamed RAFAI,

**TPA :** Monsieur Jean-Louis ICHARTTEL, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Michel PECOUT et monsieur Guy ROBERT

**CCVBA :**

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé SCHIAVETTI

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

**Vu** les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles en application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Pays d'Arles contient au moins une commune de plus de 3.500 et habitants et compte plus de 10.000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1 \_ PRENDRE acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2018,
- 2 \_ APPROUVER la tenue de ce débat.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

**CONSEIL SYNDICAL DU 6 AVRIL 2018**



## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **ANNEE 2018**

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif. Ce débat s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) accentue l'information des conseillers dans les diverses assemblées.

En effet, le Maire ou le Président présente à l'assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure de la gestion et l'état de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en assemblée délibérante qui en prend acte par délibération. Le débat doit permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront portées dans le budget primitif. Il doit être également l'occasion d'informer sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.

Il est ici précisé que le vote du budget primitif 2018 sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical du 13 avril 2018.

#### **I – LE CONTEXTE**

Il est rappelé l'évolution juridique du Pays d'Arles en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) actée par délibération du Conseil syndical le 02 octobre 2017.

Les statuts du PETR, syndicat mixte fermé, ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2017. Ils fixent la gouvernance selon un bureau syndical réuni autour du Président, un conseil syndical de 24 élus, une conférence des 29 maires du territoire et un Conseil de développement territorial porteur de la parole des acteurs et des habitants.

Les élus du PETR constituent des relais importants dans l'assemblée intercommunale qui les a désignés.

Le 18 décembre 2017, le conseil syndical du PETR a adopté à l'unanimité de ses membres, l'engagement d'une « Mission d'étude et d'assistance relative à la préfiguration d'un établissement public de coopération intercommunale du Pays d'Arles » par délibération n° 2017.056.

Cette décision intervient dans la perspective de la disparition du Département des Bouches-du-Rhône annoncée à l'horizon 2021.

L'engagement de cette étude confirme la position des élus du territoire du Pays d'Arles qui se sont très clairement exprimés :

- Pour le maintien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le refus d'une intégration du Pays d'Arles à la métropole Aix-Marseille Provence,
- Sur leur volonté de rester dans l'aire géographique des Bouches-du-Rhône et le souhait si la disparition du Conseil départemental était avérée que les compétences du département soient exercées sur et par le territoire du Pays d'Arles, dans une structure à déterminer.

Les élus du Pays d'Arles souhaitent dans ce moment de mutation institutionnelle majeur, être accompagnés pour mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux et singulier.

Ainsi, l'enjeu de cette démarche d'étude est de :

- Déterminer avec objectivité les conditions de l'exercice des compétences départementales sur le territoire du Pays d'Arles pour déployer un niveau de services au moins équivalent à celui existant,
- Organiser le Pays d'Arles en une collectivité territoriale unique à statut particulier, reprenant les compétences départementales et intercommunales, ce qui suppose des évolutions apportées par le législateur au cadre juridique actuel.

Il est à noter que ces mutations institutionnelles emporteront la suppression d'un certain nombre de syndicats mixte, parmi lesquels le PETR, qui gèrent des politiques publiques sur le territoire du Pays. Les missions et moyens du PETR seront alors reprises par la collectivité à statut particulier dans le cadre de la fusion des trois EPCI.

## II - LES GRANDS THEMES, PRIORITES 2018 POUR CONFORTER LE PROJET DE TERRITOIRE

Les grandes missions confiées au PETR par les intercommunalités membres sont :

- L'élaboration et le suivi du SCOT,
- Le suivi et l'animation du PCAET et du plan d'actions,
- Le pilotage, l'animation et la gestion du programme LEADER, du Contrat CRET et du Contrat de ruralité,
- L'animation de la Charte agricole « le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain » et la participation à des actions structurantes (Salon des agricultures, soutien au déploiement d'Agricola 13, structuration des signes de qualité...),
- Le co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle des Bouches-du-Rhône (PAT 13),
- L'association des acteurs au projet de territoire au sein du Conseil de développement territorial notamment.

Dans le cadre de ses missions, le PETR engage **en 2018 de nouvelles actions pour structurer son projet de territoire** :

- Le chantier majeur lié à l'évolution institutionnelle du territoire, co-piloté avec les trois intercommunalités membres du PETR,
- La réalisation d'une cartographie à grande échelle du Mode d'Occupation du Sol (MOS),
- La préfiguration d'un schéma de Mobilités-déplacements-transports,
- Une démarche globale d'attractivité territoriale : sensibilisation des acteurs, constitution de la gouvernance, études préalables de diagnostic, stratégie et plan d'actions,
- La mobilisation des acteurs publics et privés du tourisme pour valoriser la destination touristique et consolider une stratégie opérationnelle de destination,
- La négociation d'une nouvelle génération de contrat régional.

### III - APPROCHE FINANCIERE

#### III – 1° - Exécution budgétaire 2017

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables.

Les Restes A Réaliser (RAR) en annexe2, s'élevaient à la clôture de l'exercice 2017 à 64.892,25 € en dépenses dont une provision de 31 725,25 € pour une créance auprès de la société SPE-Géodis en liquidation judiciaire. Inscrite au budget du PETR depuis 2007, elle est issue de la reprise des comptes de l'association du Pays d'Arles.

Les RAR en Recettes sont à hauteur de 277 654,07 € dont 77 % (214.651,41 €) liées à l'animation et la gestion du programme LEADER dont les remboursements ont plus de 2 ans de retard de traitement en lien avec les exigences de la procédure et l'adaptation des outils de gestion à l'autorité de gestion régionale.

Globalement, l'évolution des RAR entre 2015, 2016 et 2017 est en nette réduction : 15 % en dépenses et 11,30% en recettes ce qui offre une meilleure visibilité sur le résultat réel de l'exercice.

Concernant la trésorerie il est à noter que le PETR a soldé en 2017 la dernière annualité de l'emprunt contracté en 2013 auprès de la Caisse d'Épargne.

Le PETR devra en 2018 se doter d'un nouvel emprunt à moyen terme. Le PETR perçoit des recettes affectées aux projets dont les délais d'instruction et de paiement nécessitent d'anticiper les avances à réaliser.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement 2015, 2016 et 2017

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF		
		2015	2016	2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 702,75 €	264 714,32 €	209 352,40 €
012	CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	399 300,12 €	460 603,09 €	453 528,36 €
042	OPER D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	34 417,93 €	59 231,89 €	73 152,85 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	94 794,89 €	29 347,55 €	55 347,61 €
66	CHARGES FINANCIERE	7 427,86 €	4 094,72 €	1 517,53 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 814,99 €	39,59 €	- €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	- €	3 900,00 €	4 000,00 €

#### Evolution des dépenses d'investissement 2015, 2016 et 2017

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF		
		2015	2016	2017
16	Emprunts et dettes assimilés	73 990,09 €	75 958,23 €	77 978,73 €
20	Immobilisations incorporelles	159 487,54 €	377 612,20 €	355 161,25 €
21	Immobilisation corporelles	909,03 €	5 707,96 €	5 600,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	16 612,20 €	11 132,40 €	19 309,00 €

Les charges à caractère général portent la quasi-totalité des dépenses d'honoraires des études suivies par le PETR. Le compte administratif 2015 affiche une dépense globale de 97 702,75 € au Chapitre 011 auquel il convient d'additionner 76 518,46 € de Restes à Réaliser au titre d'opérations pluriannuelles, soit 171 221,21 € pour le 011.

Par ailleurs, les conventions de partenariats avec les PNRs et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix inscrites au chapitre 65 atteignaient 94 782,89€. Il est rappelé que les PNRs étaient co-animateurs du programme Leader précédent. A ce titre, remboursés des charges de personnel mis à disposition.

Le PETR a ouvert en 2016 pour ses agents le droit au Compte Epargne Temps, portant une provision au chapitre 68.

### Evolutions des cotisations 2015, 2016 et 2017 en euros

Année	Cotisations			Total
	2015	2016	2017	
ACCM	190 648	285 357	245 230	721 235
CCVBA	68 070	100 055	82 262	250 387
TPA	133 598	198 923	139 234	471 755
<b>Total</b>	<b>392 316</b>	<b>584 335</b>	<b>466 726</b>	

En 2016, les EPCI ont consenti un effort de cotisations de l'ordre de 49 %, pour financer l'accompagnement juridique de la finalisation du SCOT et engager l'actualisation du projet de territoire. Par ailleurs, il est rappelé l'évolution des politiques publiques régionales et le désengagement progressif des subventions d'ingénierie du personnel compensé par les cotisations des EPCI membres.

### III – 2 ° LE BUDGET 2018 DU PETR

Le PETR gèrera en 2018 une enveloppe budgétaire globale de plus de 2 millions d'euros (2.161.963,79 €).

#### III – 2° - A - Les ressources humaines

Les dépenses de personnel représentent un poste budgétaire à hauteur de 522 764,00 €, soit 32 % des dépenses de fonctionnement (hors dépenses d'ordre).

L'équipe du PETR est composée de 10,5 Equivalents Temps Plein.

Les missions de l'équipe du PETR :

- L'animation des instances de gouvernance et la structuration de partenariats,
- L'organisation de temps d'information et d'échanges à destination des acteurs et citoyens sur les projets du territoire et le recueil de la parole habitante par le Conseil de développement,
- Un accompagnement de porteurs de projets privés et publics à toutes les phases et selon les besoins,
- La recherche de financements et le suivi de dossiers,
- La contribution à des opérations innovantes, structurantes et concertées,
- Une veille réglementaire,
- La coordination des outils financiers, le suivi des maquettes financières et l'évaluation des outils.

Les moyens humains sont affectés à la réalisation des objectifs du territoire en lien avec les compétences de l'équipe.

## Evolution des dépenses de personnel et projections 2018

	Exécution des dépenses de personnel en 2016	Exécution des dépenses de personnel en 2017	Prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel en 2018
Les effectifs	10 ETP	9,3 ETP	10,5 ETP
Les cadres d'emploi	9 attachés territoriaux 1 Adjoint administratif	8,3 attachés territoriaux 1 Adjoint administratif	9,5 attachés territoriaux 1 Adjoint administratif
Statuts du personnel	2 titulaires 1 CDI 7 CDD	1 titulaire + 1 stagiaire 1 CDI 7,3 CDD	2 titulaires + 1 stagiaire 2 CDI 5,5 CDD
Stagiaires universitaires	2 (agriculture et tourisme)	3 (agriculture, transition écologique et attractivité-tourisme)	2 (communication et participation citoyenne)
Rémunérations brutes chargées	460 019,00 € Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)	452 878,00 € Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)	514 350,00 € Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » (hors médecine du travail)

La variation de personnel en 2018 vise à mettre en adéquation les missions confiées au PETR avec son ingénierie.

Les ressources humaines portées au budget 2018 s'élèvent à 514.350,00 €, soit une augmentation cumulée sur les trois derniers exercices de 10 %.

Ainsi, le PETR renforce son animation territoriale sur le volet agricole par le recrutement d'un CDD, chargé de mission agriculture (1 ETP) affecté à l'animation et la mise en œuvre des objectifs de la charte agricole et du PAT 13. Le poste est co-financé par le Conseil départemental. Le dialogue est engagé pour l'inscrire au Contrat de ruralité.

La démarche d'attractivité territoriale dans sa phase préparatoire (entretiens individuels, repérage d'acteurs, rédaction de cahiers des charges d'études thématiques et d'études de notoriété...) est réalisée par la chargée de mission du Conseil de développement de l'équipe. En prévision d'un besoin de renfort des moyens humains, un 0,7 ETP est inscrit au budget Primitif 2018. Le besoin pourra être pourvu par recrutement externe ou par confirmation du redéploiement des moyens actuels. D'autre part, le PETR accueillera une élève stagiaire universitaire niveau Bac+ 5 attachée à la mise en œuvre de la feuille de route du Conseil de développement.

### III – 2° - B - Les dépenses de projets

Les dépenses d'ingénierie et d'études afférentes aux projets s'élèvent à 873 104,00 €. Elles sont en augmentation de 40 % sur N-1, en lien avec les nouvelles actions programmées en 2018.

### III – 2° - C - Les dépenses courantes

Le budget de fonctionnement du PETR est stable, les dépenses sont maîtrisées et s'élèvent à 113 124 € (129 143 € au Compte Administratif 2017).

### III – 2° - D - Le budget d'investissement

Le budget d'investissement du PETR s'élève à 344 965,24 € hors dépenses d'ordre, pour financer la :

- Finalisation du SCOT. Le SCOT sera exécutoire dans un délai de deux mois après son approbation en conseil syndical le 13 avril 2018,
- Réalisation d'une cartographie à grande échelle du Mode d'Occupation des Sols (MOS),

- Le co-financement par le Fonds EPCI-Leader de projets programmés dans Leader.

Le budget d'investissement est financé par des subventions de projets ainsi qu'un virement entre sections à hauteur de 81.100,31 €. Il est à noter que les subventions SCOT allouées par le département et la Région ont été perçues en totalité (75 000 € Région et 31 688 € Département). Le financement d'Etat est réalisé à hauteur de 47%.

### III – 2 ° - E - Les principaux outils financiers

**Le Partenariat Etat/PETR/EPCI/PNR**, est formalisé dans la signature d'un Contrat de ruralité engagé en 2017 à l'horizon 4 ans. Pour 2018 il couvre :

- Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (en attente des derniers arbitrages de l'Etat) en crédits d'investissement. Pour mémoire elle s'élevait en 2017 à 2.4 millions d'euros ramenée à 1,7 millions par décision de gel de 30 % des crédits par le gouvernement,
- Des thématiques prioritaires identifiées par l'Etat : l'accessibilité des services publics et des soins à la population, le développement de l'attractivité du territoire, la vitalité des bourgs centres, le développement numérique et la téléphonie mobile, le renforcement de la mobilité et la transition écologique et la cohésion sociale,
- Un accompagnement à la programmation au titre du Fonds National à l'Aménagement du Territoire (FNADT, dotation en cours d'arbitrage).

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Caisse des Dépôts ont confirmé leur engagement en qualité de signataires du Contrat de ruralité dont les priorités seront intégrées au Contrat.

**Le Partenariat Région/PETR/EPCI** est porté par le Contrat Régional d'Equilibre Territorial signé en 2015 sur 3 ans.

53 % de l'enveloppe du CRET est consommée. 30 dossiers sont financés par la Région pour 4 250 000 €.

A l'échéance du CRET 1 en octobre 2018, 70 % de l'enveloppe initiale de 8 millions d'euros devrait être consommé.

La Région relance une nouvelle génération de CRET sur 3 ans.

Une délibération cadre adoptée le 16 mars 2018 fixe les modalités de l'appel à candidature auquel le territoire devra répondre au 14 mai 2018. La candidature précisera le périmètre géographique, le chef de file, les enjeux et stratégies du territoire en lien avec le Plan Climat régional et plus globalement le SRADDET.

Les dispositifs financiers qui s'attachent au CRET-2 sont en cours de définition. Il en est de même pour les enveloppes financières.

### Le programme LEADER 2015 – 2020

Leader « Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité ».

Montant FEADER contractualisé : 2.066.522,93 €, soit 1.549.892,21 au financement de projets (hors charges d'animation et de gestion du programme).

Le FEADER finance 60 % des Dépenses Publiques Totales (DPT) des projets. Les contreparties publiques nationales représentent 40 % de la DPT, portant la maquette globale de projets à 3.444.204,89 €.

Les contreparties publiques nationales sont abondées par :

- Les intercommunalités du Pays d'Arles pour 180.000, € qui constituent un fonds inscrit au budget du PETR et dont il assure la gestion après décision du Comité de programmation,
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur abondera en complément. Les interventions cumulées ne peuvent excéder 40 % de la DPT.

17 projets ont été engagés à ce jour par décision du Comité de programmation, 12 sous maîtrise d'ouvrage privés et 5 par des maîtres d'ouvrage publics (PNR, EPCI, commune).

Le coût total de ces projets s'élève à 893.131,58 € et mobilise 425.528,93 € de Feader, la Région abonde à hauteur de 283.686,00 € en contrepartie nationale.

Soit une consommation de 27 % de l'enveloppe Feader financement de projets à mi-parcours du programme.

### III – 2 ° - F - Les ressources financières

En 2018, les ressources du PETR proviennent pour 37 % des partenaires institutionnels en lien avec le programme d'actions déployé et 42 % sont issus des cotisations et participations des EPCI membres.

#### Les cotisations et participations financières des Intercommunalités membres

Les cotisations et participations constituent les fonds propres du PETR et abondent l'autofinancement minimum de 20 % qui doit être apporté par le maître d'ouvrage. La répartition entre les trois intercommunalités est établie au prorata des populations.

Toutefois pour les participations des intercommunalités ces chiffres seront validés par délibération de leur assemblée délibérante respective.

#### Détail des participations par projet

PROJETS/COLLECTIVITE	SCOT	PCAET	Charte agricole & PAT 13	Marketing territorial & Pce Pays d'Arles	LEADER	Participation Pays	Total
ACCM	97 227,68 €	16 113,05 €	27 021,50 €	48 147,40 €	20 000,00 €	217 076,37 €	425 586,00 €
TPA	67 582,44 €	10 102,44 €	18 782,50 €	33 467,00 €	15 000,00 €	150 888,62 €	295 823,00 €
CCVBA	33 088,68 €	2 289,94 €	9 196,00 €	16 385,60 €	10 000,00 €	73 875,78 €	144 836,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 898,80 €</b>	<b>28 505,43 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>98 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>441 840,77 €</b>	<b>866 245,00 €</b>

#### Les Subventions des partenaires

PROJETS/SUBVENTION	PROJETS & MISSIONS DU PETR									% des ressources
	SCOT	PCAET	Charte agricole & PAT 13	Marketing territorial & Pce Pays d'Arles	LEADER	Citoyenneté	Contrats et financements	Administration générale	Total	
<b>Subventions</b>										
Département			45 750,00 €							
Région - CRET	55 062,00 €	9 307,51 €								
Région - Animation										
Région - SCOT	37 500,00 €									
Etat - SCOT	57 272,00 €									
Etat - Contrat de Ruralité	9 551,34 €			100 000,00 €				8 355,86 €		
Etat - CEE - TEPCV		210 000,00 €								
ORFAL - TEPCV		70 800,00 €								
Etat - ADRONTE Ingénierie		57 386,06 €								
Etat - PCSVA	10 351,73 €									
Région - Leader					46 413,82 €					
LEADER - Leader					69 670,72 €					
Commissaires Pce Pays d'Arles				1 000,00 €						
Misc								420,00 €		
<b>Total subventions</b>	<b>169 737,07 €</b>	<b>292 494,57 €</b>	<b>45 750,00 €</b>	<b>101 000,00 €</b>	<b>116 084,54 €</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>8 775,86 €</b>	<b>733 842,04 €</b>	<b>35,30%</b>

Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie-EDF) abondent en 2018 un fonds budgétaire de 210.000 € qui permettra d'accompagner des projets en faveur des orientations du PCAET.

Résultats de l'exercice 2017 par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	REALISE EN €		RESTES A REALISER EN €			
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	209 352,40		NEANT	NEANT		
012	CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASS	453 528,36					
042	OPER D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	73 152,85	19 309,00				
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	55 347,61					
66	CHARGES FINANCIERES	1 517,53					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	4 000,00					
013	ATTENUATION DE CHARGES		2 533,32				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		995,97				
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS		696 258,58				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,37				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		468,17				
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>796 898,75</b>	<b>719 566,41</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>-77 332,34</b>				
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>332 651,12</b>					

SECTION DE INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	REALISE EN €		RESTES A REALISER EN €	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
040	OPER D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 309,00	73 152,85	NEANT	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		10 884,24		
013	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		38 448,66		
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILES	77 978,73			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 201,20			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 903,70			
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>160 392,63</b>	<b>122 485,75</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>-45 087,27</b>		
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>39 951,19</b>			

Restes à réaliser recettes et dépenses – situation 2017

2017 – Section de Fonctionnement – Dépenses			2017 – Section de Fonctionnement – Recettes		
Compte/C chapitre	Libelle	Montant	Compte/C chapitre	Libellé	Montant
	SCOT – Etudes	10 202,80		SCOT	16 630,10
6262/011	Dône Graphique - Communication SCOT	1 030,00	7472/74	Région SCOT – prospective	16 630,10
6227/011	DL Avocats	9 172,80		Conseil de Dèv.	7 902,00
	LEADER	2 010,00	7472/74	Région animation CDD 2016	7 902,00
6238/011	Synapse communication	960,00		Leader	214 651,41
6184/011	Bove formation	800,00	7472/74	ASP AMO Soutien préparatoire	22 216,20
6251/011	Frais de déplacement	250,00	7472/74	Région animation Leader 2015	17 330,00
	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	2 570,00	7477/74	ASP animation Leader 2016	56 474,82
6238/011	Films et émissions radio	2 570,00	7477/74	ASP animation Leader 2017	72 119,07
	Provence Pays d'Arles	6 054,17	7472/74	Région animation Leader 2017	46 511,32
6042/011	Autorisation paiement en ligne	255,00		Projet de territoire	8 409,86
617/011	Convention BDRT	2 800,00	74718/74	Préfecture FNADT	8 409,86
6156/011	Maintenance informatique	492,17		Animation territoriale	28 809,99
6238/011	ANECDOC Film romanité	2 508,00	7472/74	Région - animation Pays 2015	13 892,99
	Divers _ Gestion courante	44 055,28	7472/74	Région - animation Pays 2016	14 917,00
678/67	Provision sur créance SPE – Geodis	31 725,25		Commissions Pce Pays d'Arles	1 241,71
6064/011	Fournitures adminis	210,03	7082/70	Commissions/Prestations hotels	1 241,71
614/011	Loyers et charges locaux	2 610,00		Total général	277 645,07
6156/011	Maintenance informatique	3 216,67			
6261/011	Affranchissement convention	2 400,00			
6262/011	téléphonie	67,00			
6257/011	Réception	2 321,52			
6251/011	Frais de déplacement	869,00			
6283/011	Frais de nettoyage	486,90			
6288/011	Service de sécurité	148,91			
	Total général	64 892,25			

Chapitres 011 « Charges à caractère général »

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Chapitre 74 « Dotations, Subventions, Participation »

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »

## Restes à réaliser recettes et dépenses – situation 2016

2016 – Section de Fonctionnement – Dépenses		
Compte/C chapitre	Libellé	Montant
	SCOT – Etudes	1 520,76
6238/011	divers publications	1 478,76
6241/011	transport biens	42,00
	Projet de territoire	54 981,60
617/011	Ingénierie _BRL	25 791,60
6226/011	contrat de Ruralité _BRL	29 190,00
	PCAET	17 136,19
6135/011	Location	1 974,30
617/011	TEPCV_Chantiers tests	11 640,00
6257/011	Réception	3 323,00
6288/011	Autres Sce extérieurs	198,89
	LEADER	324,00
6234/011	Annonces et insertions	324,00
	Provence Pays d'Arles	6 121,00
6042/011	Autorisation paiement en ligne	255,00
617/011	Convention BDRT	2 800,00
617/011	Convention formation	960,00
617/011	Traduction	2 106,00
	Divers _ Gestion courante	40 441,83
678/67	Provision sur créance SPE – Geodis	31 725,25
6064/011	Fournitures adminis	102,56
614/011	Loyers et charges locaux	2 610,00
6156/011	Maintenance informatique	1 920,48
6261/011	Affranchissement convention	2 000,00
6262/011	téléphonie	65,97
6257/011	Réception	447,94
6182/011	Abonnement	224,00
66112/66	ICNE	556,69
6283/011	Frais de nettoyage	482,08
6225/011	Honoraires receveur	279,70
64	Charges sociales	27,16
	<b>Total général</b>	<b>120 525,38</b>

Chapitres 011 « Charges à caractère général »

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Chapitre 66 « Charges financières »

Chapitre 64 « Charges de personnel Atténuation de charges »

2016 – Section de Fonctionnement – Recettes		
Compte/C chapitre	Libellé	Montant
	SCOT	16 630,10
7472/74	Région SCOT – prospective	16 630,10
	Conseil de Dév.	17 049,88
7472/74	Région animation CDD 2014	4 644,47
7472/74	Région animation CDD 2015	4 305,41
7472/74	Région animation CDD 2016	8 100,00
	Leader	109 256,87
7472/74	Région AMO Soutien préparatoire	4 476,00
7472/74	ASP AMO Soutien préparatoire	23 548,05
7472/74	Région animation Leader 2015	17 970,00
7477/74	ASP animation Leader 2016	56 474,82
7477/74	Animation Leader 2016	6 788,00
	Projet de territoire	55 054,00
74718/74	Préfecture FNADT	55 054,00
	Animation territoriale	30 000,00
7472/74	Région - animation Pays 2015	15 000,00
7472/74	Région - animation Pays 2016	15 000,00
	Commissions Poe Pays d'Arles	580,31
7082/70	Commissions/Prestations hotels	580,31
	<b>Total général</b>	<b>228 571,16</b>

Chapitre 74 « Dotations, Subventions, Participation »

Chapitre 70 " Produits des services, du domaine et ventes diverses "

Chapitre 013 « Atténuation de charges »